

2014



[PROFIL ET BESOINS À 3 ANS DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE VAUCLUSE, DONT LES JEUNES RELEVANT DE L'AMENDEMENT CRETON]

*Cette étude a été réalisée à la demande du Conseil Général du Vaucluse par Céline Marival, chargée d'études. Avec l'appui d'Amélie Etchegaray (cartographie), de Sophie Bourgarel, conseillère technique (suivi) et d'Hélène Suzan (documentation, base de données).
Sous la direction du Dr Monique Piteau-Delord.*

SOMMAIRE

Sommaire	3
1. Contexte de l'étude.....	5
2. Méthode : description de l'enquête réalisée.....	5
2.1. Recueil de données auprès des ESMS.....	5
2.2. Recueil d'informations qualitatives complémentaires	6
2.3. Analyse territorialisée des besoins avec cartographie et mise en perspective avec l'existant	6
3. Les besoins immédiats des enfants relevant de l'amendement Creton dans le Vaucluse	7
3.1. Le nombre d'enfants relevant de l'amendement Creton en baisse	7
3.2. Sorties des jeunes Creton entre 2012 et 2013	7
3.3. Profil des enfants sous amendement Creton.....	8
Une forte présence masculine.....	8
Des enfants sous Creton plus jeunes.....	8
Des déficiences intellectuelles plus concernées	9
Une présence essentiellement en IME.....	10
Origine géographique et déficiences des jeunes relevant de l'amendement Creton.....	11
Besoins d'orientation des jeunes relevant de l'amendement Creton : des besoins plus importants en foyer de vie	12
Eclairages sur les besoins des jeunes relevant de l'amendement Creton sortis sans solution	13
4. Quels besoins a trois ans pour les 17-19 ans ?	14
4.1. Sorties passées et à venir dans le dispositif adulte.....	14
166 sorties dans le dispositif adulte à prévoir dans les 3 ans	14
38 jeunes de 17 ans et + sortis du dispositif enfant entre 2012 et 2013.....	15
31 jeunes proches de la sortie	16
4.2. Profil des enfants qui atteindront l'âge de 20 ans dans les 3 années à venir (17 -19 ans) ...	17
Une part importante de déficiences intellectuelles et psychiques.....	17
Type de déficiences et origine géographique des 17-19 ans	18
Mode d'accueil : une majorité d'enfants en externat.....	19

72% des jeunes de 17 a 19 ans accueillis en IME	19
4.3. Besoins d'orientation à venir des 166 enfants de 17 à 19 ans.....	20
Peu d'Orientations MDPH dans le dispositif adulte.....	20
Orientations prononcées et pressenties en ESMS adulte : des besoins à venir en ESAT et en foyer de vie	20
Cartographie des besoins et mise en perspective avec l'existant	21
5. Synthèse.....	23
6. Bibliographie	24
7. Table des tableaux	24
8. Table des Cartes	25
9. Annexe.....	25
Annexe 1 : Tableau à compléter transmis aux ESMS du Vaucluse	1

1. CONTEXTE DE L'ETUDE

Un état des lieux réalisé fin 2012 par la DT ARS du Vaucluse a mis au jour un nombre élevé d'adolescents actuellement accompagnés en établissements ou services médico-sociaux susceptibles d'être amenés, dans les trois ans à venir, à bénéficier de la dérogation "Creton", s'ils ne trouvaient pas de places dans le secteur adultes. C'étaient 167 jeunes, qui s'ajoutaient aux 39 jeunes déjà sous amendement Creton¹ fin 2012 (Sidran, 2012). Ces 167 jeunes avaient en effet 17 ans et plus fin 2012 mais ne relevaient pas de l'amendement Creton.

Le faible *turn over* dans les établissements pour adultes fait craindre une difficulté à la sortie pour ces jeunes.

Le Conseil Général du Vaucluse, dans le cadre de la convention de partenariat conclue avec le CREAI, a souhaité obtenir plus d'éléments sur la connaissance des profils de ces jeunes et de leurs besoins actuels et à venir.

Dans cette étude, le CREAI se penche sur le profil de ces jeunes (âge, type de handicap, sexe...), leurs besoins d'orientation (catégorie d'établissement, type d'accueil, territorialisation de la demande...) afin de permettre au Conseil général d'anticiper au mieux les besoins à venir.

Cette anticipation permettrait d'éviter une rupture de prise en charge par retour au domicile, souvent dommageable, ou une attente prolongée en établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour enfants, qui empêche les entrées et amène de très jeunes enfants à cohabiter avec ces jeunes adultes. Cette situation entraîne également des difficultés d'organisation pour les structures liées à la cohabitation jeunes enfants/jeunes adultes.

2. MÉTHODE : DESCRIPTION DE L'ENQUÊTE RÉALISÉE

2.1. Recueil de données auprès des ESMS

Dans un premier temps, les résultats de l'enquête menée par la DT ARS fin 2012 ont été transmis au CREAI.

Afin d'actualiser ces données au 31 décembre 2013, et de les compléter par des informations complémentaires, le CREAI a envoyé, en janvier 2014, un tableau pré-rempli à compléter aux ESMS accueillant des enfants dans le Vaucluse. Cette enquête comportait notamment des éléments déjà existants dans l'enquête de la DT ARS comme l'année de naissance et le type de déficiences des enfants ou encore sur le domicile des parents (*voir modèle en annexe 1*).

¹ L'"amendement Creton" est un dispositif législatif permettant le maintien temporaire dans leur établissement de jeunes handicapés de plus de 20 ans dans l'attente d'une place dans un établissement pour adultes (pour lequel ils disposent d'une orientation par la CDAPH).

Chaque structure avait également comme consigne d'ajouter tout nouvel enfant entré dans l'établissement de 15 ans ou + au 31 décembre 2013 (soit né avant ou en 1998) et de compléter les informations le concernant (type d'orientation prononcé par la MDPH et année de la notification de décision, coût à la place et origine du financement).

En cas de sortie de l'établissement (depuis la réalisation de l'enquête de la DT ARS), la structure devait préciser si la sortie était liée à une admission en établissement adulte ou à un retour au domicile par défaut.

Un deuxième recueil complémentaire a permis aux structures de préciser, pour les 17-19 ans, l'orientation pressentie par l'équipe de l'ESMS.

La quasi-totalité des ESMS enquêtés ont répondu, même partiellement, au questionnaire (sauf un SESSAD). Certaines données, comme le coût à la place et l'origine du financement, n'ont pas pu être traitées en raison du faible taux de remplissage de ces rubriques.

Les données recueillies ont été saisies et exploitées à l'aide d'un logiciel d'analyse de données (Sphinx).

Les données présentées ici fournissent donc une photographie de la situation au 31 décembre 2013.

2.2. Recueil d'informations qualitatives complémentaires

Des renseignements qualitatifs complémentaires (sur les parcours des enfants et les difficultés rencontrées) ont ensuite été recueillis auprès des établissements concernés par voie d'entretiens téléphoniques et d'échanges mails complémentaires. Ces échanges ont porté spécifiquement sur les situations problématiques des jeunes relevant de l'amendement Creton dans leur établissement (et notamment sur les freins à l'entrée en établissement pour adultes) ou sur les raisons d'un retour à domicile « sans solution » de certains jeunes.

2.3. Analyse territorialisée des besoins avec cartographie et mise en perspective avec l'existant

L'origine géographique des jeunes (à partir de la domiciliation des parents) permet notamment, grâce à l'utilisation de l'outil cartographique (et du logiciel Arcgis), de mettre en lien les besoins avérés ou pressentis de ces jeunes dans le dispositif adulte avec l'implantation territoriale des équipements existants.

3. LES BESOINS IMMÉDIATS DES ENFANTS RELEVANT DE L'AMENDEMENT CRETON DANS LE VAUCLUSE

3.1. Le nombre d'enfants relevant de l'amendement Creton en baisse

On dénombre 26 enfants de 20 ans et + accueillis en ESMS enfants dans le Vaucluse, dont **22 enfants relevant de l'amendement Creton au 31 décembre 2013**. 4 enfants de 20 ans et + ne relèvent pas de l'amendement Creton. Un enfant est en effet maintenu dans le dispositif de l'enfance handicapée par dérogation² en vue de terminer son accompagnement social et 3 autres sont encore présents au moment de l'enquête mais quitteront l'établissement enfant en janvier 2014 pour rejoindre le dispositif adulte vers lequel ils ont été orientés (2 en foyer de vie et 1 en ESAT).

Le nombre d'enfants relevant de l'amendement Creton a diminué de 44% entre 2012 et 2013, soit **17 enfants en moins**. Une enquête menée par la DT ARS dénombrait en effet 39 enfants sous Creton fin 2012. Les 22 enfants Creton dénombrés par notre enquête représentent fin 2013 **2.2% des effectifs totaux** d'enfants accueillis en ESMS enfants du Vaucluse, au nombre de 999. On notera que 95 % des enfants sous Creton sont en IME alors que ces établissements ne représentent que 49 % des places (*tableau 1*).

Tableau 1 : Etablissements et capacités d'accueil des enfants handicapés dans le Vaucluse

Catégorie d'établissements	Nombre d'établissements	Nombre de places autorisées	Nombre d'enfants sous Creton
Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés (EEAP)	2	29	1
Etablissement ou service expérimental en faveur de l'enfance handicapée	1	12	0
Institut Médico-Educatif (IME)	10	486 (49%)	21 (95%)
Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)	3	70	0
Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	12	394	0
Total	28	999 (100%)	22 (100%)

Source : BDD CREAI – 2014.

La part des Creton dans les effectifs des ESMS a donc connu une forte baisse depuis 2010 où elle s'élevait 7.4% dans le Vaucluse (soit 42 enfants pour 941 places) alors que la moyenne régionale était de 5.4% (source : exploitation CREAI de l'enquête ES 2010³).

3.2. Sorties des jeunes Creton entre 2012 et 2013

Entre 2012 et 2013 (*tableau 2*), 27 enfants relevant de l'amendement Creton sont sortis du dispositif d'accueil pour enfants handicapés. 19 d'entre eux (soit 70%) ont été admis dans des établissements pour adultes (dont 26% en ESAT), 7 sont retournés dans le milieu ordinaire⁴. On notera que 44 % de ces jeunes ont été admis dans des structures proposant un accompagnement éducatif et/ou de soins pour des déficiences plus lourdes.

² Auprès de l'ARS et de la MDPH.

³ CREAI PACA et Corse, 2006-2010 : Etat des lieux et évolutions dans les ESMS handicap de la région PACA, Décembre 2013, 76p.

⁴ Voir p.13 infra : « Besoins des jeunes relevant de l'amendement Creton sortis sans solution ».

Entre 2012 et 2013, 184 places en ESMS adultes ont été créées dans le département du Vaucluse. Néanmoins, ces dernières sont encore insuffisantes pour couvrir la totalité des besoins. Il reste en effet 22 enfants de plus de 20 ans maintenus en établissement pour enfant au 31 décembre 2013.

Tableau 2 : Type d'orientation des jeunes adultes relevant de l'amendement Creton sortis du dispositif au 31/12/2013

Orientations	Sortis entre 2012 et 2013
ESAT ou "ESAT + FH"	7
FAM	3
MAS	3
Foyer de vie	6
Milieu ordinaire, familles (retour au domicile sans solution)	7
Non précisé	1
Total	27

Source : Enquête CREAI – 2014.

Il est important noter que, parmi les sorties du dispositif enfant, 20 enfants de 15 ans et plus (dont 12 enfants de plus de 17 ans) n'ont pas été signalés par les ESMS comme relevant de l'amendement Creton. Ces 20 enfants retournés à leur domicile mettent là encore en évidence de possibles insuffisances du dispositif d'accueil pour adultes en situation de handicap⁵.

3.3. Profil des enfants sous amendement Creton

UNE FORTE PRÉSENCE MASCULINE

Parmi les Cretons, les garçons représentent 68% des effectifs dans le Vaucluse (tandis que les filles représentent 12% des effectifs). Cette proportion est supérieure à celle observée au niveau régional, où les garçons représentent 57% des effectifs Creton. La présence masculine est donc encore plus marquée dans le Vaucluse. Pour rappel : dans les ESMS accueillant des enfants, les garçons représentent 65% des usagers⁶.

DES ENFANTS SOUS CRETON PLUS JEUNES

La moyenne d'âge des enfants relevant de l'amendement Creton est de 21 ans (l'âge maximum est de 25 ans). Sur les 22 enfants sous amendement Creton, plus de 80% ont 20 et 21 ans (tableau 3) alors qu'en 2010 au niveau régional, le 20-21 ans représentaient 63% des effectifs Creton. Les 25 ans et + représentaient 11% des Creton en PACA alors qu'aujourd'hui, un seul enfant relevant de l'amendement Creton a 25 ans dans le Vaucluse, soit 4.5% des effectifs Creton.

⁵ Voir p.15 infra : « 38 jeunes de 17 ans et + sortis du dispositif enfant entre 2012 et 2013 ».

⁶ Source : Exploitation CREAI de l'enquête ES 2010.

Tableau 3 : Nombre de jeunes Creton selon l'âge

	Nb	% obs.	
20 ans	9	41%	41%
21 ans	9	41%	41%
22 ans	1	5%	5%
23 ans	2	9%	9%
25 ans	1	5%	5%
Total	22	100%	

Source : Enquête CREAI – 2014.

Cela peut s'expliquer notamment par des sorties plus rapides du dispositif : entre 2012 et 2013, 52% des jeunes Creton sortis du dispositif avaient 20 et 21 ans.

DES DÉFICIENCES INTELLECTUELLES PLUS CONCERNÉES

La nomenclature des types de déficiences utilisée dans cette enquête est celle de l'enquête ES 2010⁷ (voir encadré ci-après).

Nomenclature des types de déficiences

1. Déficience intellectuelle avec ou sans autre trouble associé
2. Déficience psychique (y compris troubles de la conduite & du comportement avec ou sans trouble associé)
3. Déficients intellectuels & déficients psychiques avec ou sans troubles associés
4. Autisme & troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés
5. Déficients moteurs avec ou sans troubles associés
6. Traumatismes crâniens avec ou sans troubles associés
7. Déficients visuels avec ou sans troubles associés
8. Déficients auditifs avec ou sans troubles associés
9. Troubles sévères du langage
10. Polyhandicapés
11. Personnes âgées / personnes handicapées vieillissantes
12. Autres

Fin 2013, la déficience intellectuelle (avec ou sans troubles associés) concerne 9 jeunes bénéficiant de l'amendement Creton, soit 41% des jeunes Creton (tableau 4). Les jeunes présentant des troubles intellectuels et psychiques (avec ou sans troubles associés) représentent 27% des jeunes Creton. **Au total, 68 % des jeunes Creton sont concernés par des déficiences intellectuelles.** Les situations d'amendement Creton semblent donc concerner *a priori* principalement les jeunes présentant des troubles plus importants (ou complexes).

⁷ L'enquête auprès des établissements et services pour enfants et adultes handicapés (ES « handicap ») s'intéresse à l'activité des établissements et services pour personnes handicapées, au personnel en fonction, ainsi qu'aux personnes hébergées dans ces structures. Elle est réalisée par la DREES auprès de tous les établissements et services pour personnes handicapées de France. Les dernières collectes de l'enquête ont été réalisées sur les exercices de 2001, 2006 et 2010 (collecte au 31 décembre de l'année d'exercice). La prochaine portera sur l'exercice de 2014 (collecte au 31 décembre 2014).

Tableau 4 : Déficiences des jeunes sous amendement Creton dans le Vaucluse

Déficience principale	Nbre	%
Déf. intellectuelle avec ou sans autre trouble associé	9	41%
Déf. intellectuels & déf. psychiques avec ou sans troubles associés	6	27%
Déf. moteurs avec ou sans troubles associés	2	9%
Autisme & troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	2	9%
Déf. psychique (y compris troubles de la conduite & du comportement avec ou sans trouble associé)	1	5%
Déf. auditifs avec ou sans troubles associés	1	5%
Autres	1	5%
Total général	22	100%

Source : Enquête CREAI – 2014.

En cela, le département du Vaucluse est proche de la situation de la région PACA pour laquelle la part des déficiences intellectuelle est la plus importante parmi les effectifs Creton (22% des jeunes Creton en 2010). Néanmoins, la part de ce type de déficiences parmi les Creton représente près du double dans le Vaucluse (41%). Même si des efforts ont été réalisés, cela pourrait traduire des manques en termes d'équipements dans le dispositif adulte dédiés à ce type de public.

UNE PRÉSENCE ESSENTIELLEMENT EN IME

Sept établissements du Vaucluse sont concernés par les situations d'amendement Creton, soit 25% de l'ensemble des établissements pour enfants handicapés du Vaucluse (tableau 5).

Tableau 5 : Répartition des enfants relevant de l'amendement Creton par établissements

Etablissement d'origine	Amendement Creton	
	Nbre	%
IME St-Ange	7	32%
IME Grand Colombier	2	9%
IME La Bourguette	3	14%
IME L'Olivier	3	14%
IME Alizarine	3	14%
IME Tourville	3	14%
EEAP/HM Les Iris	1	5%
Total	22	100%

Source : Enquête CREAI – 2014.

Les enfants sous amendement Creton sont essentiellement présents en IME et la part des Creton en IME est près de deux fois supérieure à ce qu'elle représente en proportion de l'offre globale : 4,5% de Creton parmi les effectifs des IME et 2.2% des effectifs globaux (tableau 6).

Un seul enfant relevant de l'amendement Creton est pris en charge en EEAP. Sur ce point, le Vaucluse se distingue des situations régionale et nationale où leur présence est plus importante en EEAP, établissements dédiés au polyhandicap.

Tableau 6 : Effectifs et pourcentages des jeunes Cretons dans le Vaucluse et en PACA

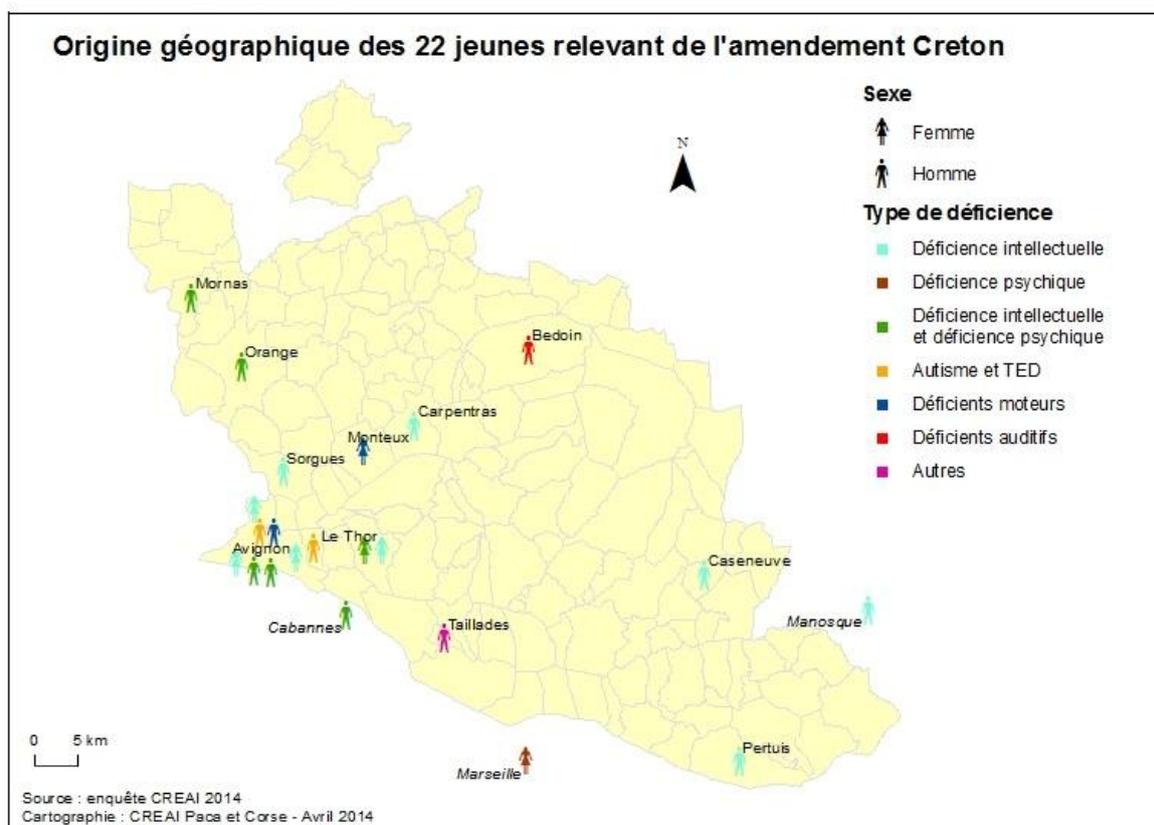
	IME	EEAP	ITEP	EDM	I def auditive	I Def visuelle	SESSAD	Total
Effectifs Creton Vaucluse (31/12/2013)	21	1	0	0	0	0	0	22
% Creton parmi l'effectif de l'établissement dans le Vaucluse (31/12/2013)	4.5%	3.5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	2.2%
% Creton parmi l'effectif de l'établissement en PACA (2010)	8,4%	19,7%	0,0%	5,1%	0,7%	0,05%	3,0%	5,4%
% Creton parmi l'effectif de l'établissement en France (2010)	6.9%	13%	0.4%	6.3%	0.9%	4.1%	0.3%	-

Source : Enquête CREAI 2014, exploitation CREAI de l'enquête ES 2010 (pour résultats PACA) et études et résultats n°382 pour résultats France.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET DÉFICIENCES DES JEUNES RELEVANT DE L'AMENDEMENT CRETON

Lorsque l'on se penche sur la domiciliation des parents, les jeunes relevant de l'amendement Creton proviennent essentiellement du secteur d'Avignon et sa région (carte 1). C'est donc en priorité sur cette zone que devront porter les efforts de développement des équipements adultes, en particulier pour des établissements agréés à recevoir un public présentant des troubles intellectuels.

Carte 1 :



BESOINS D'ORIENTATION DES JEUNES RELEVANT DE L'AMENDEMENT CRETON : DES BESOINS PLUS IMPORTANTS EN FOYER DE VIE

Fin 2013, les orientations MDPH (prononcées ou pressenties) des 22 jeunes de plus de 20 ans maintenus en établissements pour enfants se répartissent de la manière suivante :

Tableau 7 : Orientations MDPH des jeunes adultes sous Creton

Orientation	Nombre	%
En cours	1	4,5%
ESAT	4	18,2%
ESAT + FH	1	4,5%
FAM	2	9,1%
MAS	2	9,1%
MAS ou FAM	1	4,5%
Foyer de vie	10	45,5%
Milieu ordinaire	1	4,5%
Total général	22	100

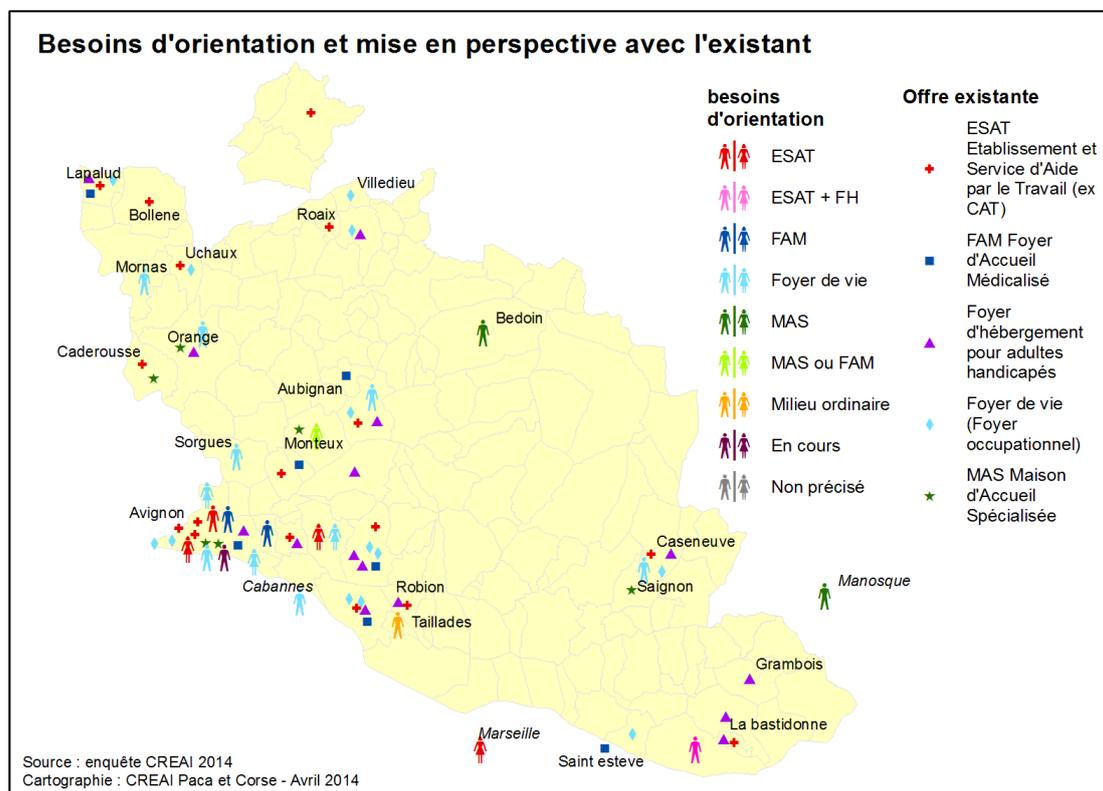
Source : Enquête CREAI – 2014.

Près de la moitié des besoins en établissements pour adultes concernent les foyers de vie. En effet, sur 22 enfants relevant de l'amendement Creton en décembre 2013, 10 ont une orientation en foyer de vie (dont 8 prononcées et 2 pressenties), ce qui représente près de la moitié des besoins.

Bien que moins importants, les besoins en ESAT sont également à noter. Si l'on rajoute les orientations en "ESAT + FH", les ESAT représentent près de 23% des besoins.

Si l'on se penche sur la localisation des ces 22 jeunes « Creton » et de leurs besoins (*carte 2*), il apparaît de manière générale que l'offre existante est proche de la demande. Néanmoins, ces jeunes restent sans place dans le secteur adulte en dépit de leur adéquation géographique (un peu plus sensible dans le Nord du département). Dès lors, les difficultés de placement des enfants relevant de l'amendement Creton ne semblent pas provenir d'une mauvaise implantation des ESMS mais plutôt d'autres facteurs et notamment des modes d'accueil proposés par les établissements existants (avec ou sans hébergement par exemple).

Carte 2 :



ECLAIRAGES SUR LES BESOINS DES JEUNES RELEVANT DE L'AMENDEMENT CRETON SORTIS SANS SOLUTION

Entre 2012 et 2013, 7 enfants relevant de l'amendement Creton n'ont pas intégré d'établissement pour adultes handicapés (bien que bénéficiant d'une orientation) et sont retournés, au moment de cette enquête, au domicile familial.

Ces situations problématiques s'expliquent par différents facteurs (soit liés à certaines réticences des familles, soit liés aux carences de l'offre existante), et en particulier :

- Par le **refus d'une prise en charge avec hébergement** ou en internat par les parents (cas d'un enfant domicilié à Sorgues dont la famille refusait un accueil avec hébergement et ne pouvait assumer les transports sur un foyer de vie en externat).
- Par le refus, de la part des parents, d'une prise en charge en établissement spécialisé, souvent lié à **l'acceptation difficile du handicap** : cas d'un enfant dont la famille a refusé l'ESAT et souhaitait une intégration en milieu ordinaire.
- Par **une offre dans les dispositifs adultes inadaptée à certains profils**, et en particulier aux jeunes présentant des **troubles psychiatriques**⁸. Les ESAT en particulier semblent peu préparés à accueillir ce type de public. En effet, les taux d'encadrement moindres par des travailleurs socio-éducatifs (aux côtés des moniteurs d'ateliers) peuvent entraîner des

⁸ De plus en plus nombreux dans les ESMS depuis 2009. L'offre doit donc s'adapter à ces nouveaux profils. Cette problématique a concerné notamment 2 jeunes "Creton" accueillis par l'IME Les Oliviers et retournés à leur domicile sans solution, en attente d'une réorientation en foyer de vie.

difficultés à faire face à des situations de crise ou de troubles de comportement. De plus, les ESAT peuvent rencontrer des difficultés d'accueil des usagers qui disposent des compétences nécessaires et qui présentent des déficiences plus "légères" (savent lire, etc.) mais qui présentent de grandes difficultés de concentration et d'adaptation aux postes de travail tels qu'ils sont proposés⁹. Ceci est le cas d'une jeune adulte qui, depuis 3 ans, a effectué 12 stages en ESAT (qui jugent son niveau de compétence suffisant pour intégrer un ESAT) ; néanmoins, aucune place ne lui est proposée. De plus, les parents ne sont pas favorables à l'hébergement, ce qui amoindrit les chances de trouver une place. Une réorientation en foyer de vie est aujourd'hui envisagée et l'établissement essaie de travailler avec les parents pour leur permettre d'envisager la solution de l'hébergement.

- Par un **déficit de l'offre** : cas d'une jeune relevant de l'amendement Creton retournée à domicile dans l'attente d'une place en foyer de vie.

4. QUELS BESOINS A TROIS ANS POUR LES 17-19 ANS ?

4.1. Sorties passées et à venir dans le dispositif adulte

On dénombre 359 enfants de 15 ans et plus dans les établissements et services du Vaucluse (tableau 8).

Fin 2013, 167 enfants atteindront l'âge de 20 ans dans les 5 ans (tranche d'âge des 15 à 16 ans) et **166 enfants atteindront l'âge de 20 ans dans les 3 ans** (tranche d'âge des 17 à 19 ans). Un chiffre quasi-stable par rapport à celui de fin 2012 où l'ARS dénombrait 161 enfants ayant entre 17 et 19 ans.

Tableau 8 : Enfants de 15 ans et + par tranches d'âge

Tranches d'âge	Nb	%
De 15 à 16 ans	167	47%
De 17 à 19 ans	166	46%
20 ans et + (dont 22 Creton)	26	7%
Total	359	100%

Source : Enquête CREAI – 2014.

166 SORTIES DANS LE DISPOSITIF ADULTE A PRÉVOIR DANS LES 3 ANS

A partir de fin 2013, 166 sorties vers le dispositif adulte sont donc à prévoir dans les 3 années à venir (hors enfant sous Creton)¹⁰. Ce chiffre est quasi-identique à celui mis en évidence par la DT ARS du Vaucluse l'année précédente.

⁹ Dans ces cas précis, le développement de temps très partiels ou de mi-temps thérapeutiques pourraient être des pistes à exploiter.

¹⁰ Dans le développement suivant, les 22 enfants relevant de l'amendement Creton, déjà étudiées précédemment, sont exclus de l'analyse ainsi que les 3 jeunes qui ont une orientation réalisée pour janvier 2014. De même, le jeune bénéficiant d'une dérogation pour terminer son accompagnement social (et qui sera ensuite orienté vers un SAVS) n'est pas compris dans cette analyse.

La stabilité des effectifs de cette tranche d'âge dans le dispositif enfant depuis fin 2012 peut notamment s'expliquer par un passage facilité du dispositif enfant au dispositif adulte grâce à la création de places. En effet, entre 2012 et 2013, 63 places en ESAT et 40 places en foyer d'hébergement ont été créées¹¹. Par ailleurs, 45 places en MAS ont vu le jour. Enfin, l'ouverture fin 2012 d'un SSIAD de 20 places pour personnes handicapées a pu faciliter la prise en charge à domicile (tableau 9).

L'ouverture d'un FAM de 24 places géré par La Bourguette dans le Nord des Bouches du Rhône (Saint Estève de Janson) limitrophe avec le Vaucluse peut également venir expliquer la sortie d'un certain nombre d'enfants du Vaucluse.

Tableau 9 : Créations de places en ESMS adultes dans le Vaucluse en 2012 et 2013

Catégorie Etablissement ou Service	Nom Structure	Code Postal	Ville	Date d'ouverture	Capacités installées
ESAT Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ex CAT)	ESAT LA ROUMANIERE	84005	AVIGNON	01/07/2012	34
	ESAT ELISA 84	84000	AVIGNON	–	25
	ESAT LE MOULIN DE L'AURO	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	–	4
SSIAD Service de Soins Infirmiers A Domicile	SSIAD PH CROIX ROUGE MORIERES	84310	MORIERES LES AVIGNON	01/12/2012	20
Foyer de vie (Foyer occupationnel)	FOYER DE VIE LE MOULIN DE L'AURO	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE	06/12/2012	16
Foyer d'hébergement pour adultes handicapés	FOYER D'HEBERGEMENT LA JOUVENE	84470	CHATEAUNEUF DE GADAGNE	01/10/2013	40
MAS Maisons d'Accueil Spécialisés	MAS LA SORGUETTE	84170	MONTEUX	12/2013	2 AT 37 Internat
	MAS D'ARAUSIO	84100	ORANGE	–	3
	MAS PERCE NEIGE	84000	AVIGNON	–	3
Total places créées					184

Source : BDD CREAI – 2014.

38 JEUNES DE 17 ANS ET + SORTIS DU DISPOSITIF ENFANT ENTRE 2012 ET 2013

Ainsi, entre 2012 et 2013, **38 jeunes de 17 ans et plus sont sortis des ESMS enfants** (tableau 10).

Parmi eux, 12 sont retournés dans le milieu ordinaire (famille, retour au domicile sans solution...), 3 sont sortis vers l'emploi et 23 ont été admis en ESMS adultes (dont 10 en ESAT, 5 en MAS, 4 en FAM, 3 en FH et 1 en SAVS).

Tableau 10 : Destination des jeunes de 17 ans et + sortis des ESMS enfants

Orientations	Nb	%
Milieu ordinaire (famille, retour au domicile sans solution...)	12	32%
Sortie vers l'emploi	3	8%
ESMS adultes	23	59%
Total	38	100%

Source : Enquête CREAI – 2014.

¹¹ Les possibilités d'hébergement sont en effet susceptibles de conditionner l'entrée en ESAT.

S'agissant des 12 jeunes de plus de 17 ans sortis des établissements et retournés dans le milieu ordinaire, des entretiens avec les établissements d'origine ont permis d'explicitier les raisons de ces situations.

Sauf pour quelques cas très particuliers (cas d'un jeune dont la famille souhaitait un retour à domicile en raison d'une grave maladie évolutive engageant son pronostic vital à court terme), le retour à domicile peut être lié à un désaccord des parents sur les orientations prononcées, souvent en raison de refus de l'internat (refus par les parents d'une orientation d'un jeune en foyer de vie avec hébergement car préférence pour un foyer sans hébergement proche du domicile) ou de difficultés d'acceptation des situations de handicap. Ainsi, pour un enfant, l'IME a acté une fin de prise en charge suite à une absence de plusieurs mois car la famille niait le handicap. Pour une autre, la famille refusait le placement et l'hébergement et le retour à domicile a été décidé suite à une demande des parents. Il faut donc noter **des besoins particuliers en termes d'accueil de jour ou de foyers de vie sans hébergement** (voir aussi les situations des enfants "Creton" sortis sans solution).

31 JEUNES PROCHES DE LA SORTIE

31 jeunes accueillis en établissements pour enfants atteindront l'âge de 20 ans d'ici la fin 2014. Ils sont âgés de 19 ans fin 2013 (*tableau 11*). Ils sont donc proches de la sortie et susceptibles de devenir "Creton" d'ici la fin de l'année s'ils ne trouvent pas de place dans le dispositif adulte.

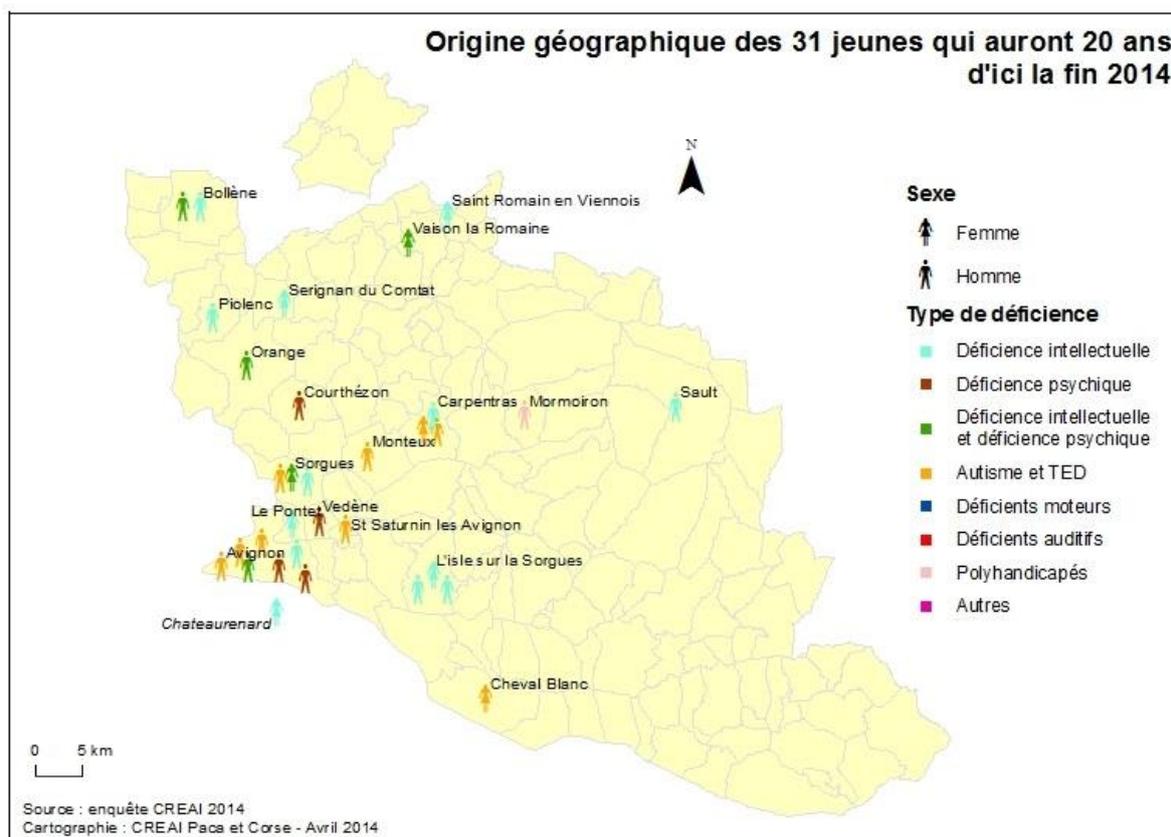
Tableau 11 : Effectifs par âge des enfants de + de 17 ans dans le Vaucluse

	Nb	%
17 ans	73	44%
18 ans	62	37%
19 ans	31	19%
Total	166	100%

Source : Enquête CREAI – 2014.

La répartition géographique et le type de déficiences de ces 31 jeunes proches de la sortie est présentée ci-dessous (*carte 3*).

Carte 3 :



4.2. Profil des enfants qui atteindront l'âge de 20 ans dans les 3 années à venir (17 -19 ans)

UNE PART IMPORTANTE DE DÉFICIENCES INTELLECTUELLES ET PSYCHIQUES

Parmi les 166 jeunes de 17 à 19 ans, 67 jeunes de 17 ans et plus (40%) présentent une déficience intellectuelle, 37 souffrent d'une déficience psychique (22%) et 25 cumulent déficience intellectuelle et psychique (soit 15%). Globalement, ce sont donc près de 80% des enfants qui sont concernés par une déficience intellectuelle et/ou psychique (*tableau 12*).

Il faut noter que 14.5% de ces jeunes sont concernés par l'autisme et 2% par le polyhandicap (chiffre en baisse par rapport à l'année précédente¹²).

¹² Données de la DT ARS du Vaucluse de fin 2012.

Tableau 12 : Déficiences des jeunes de 17 à 19 ans

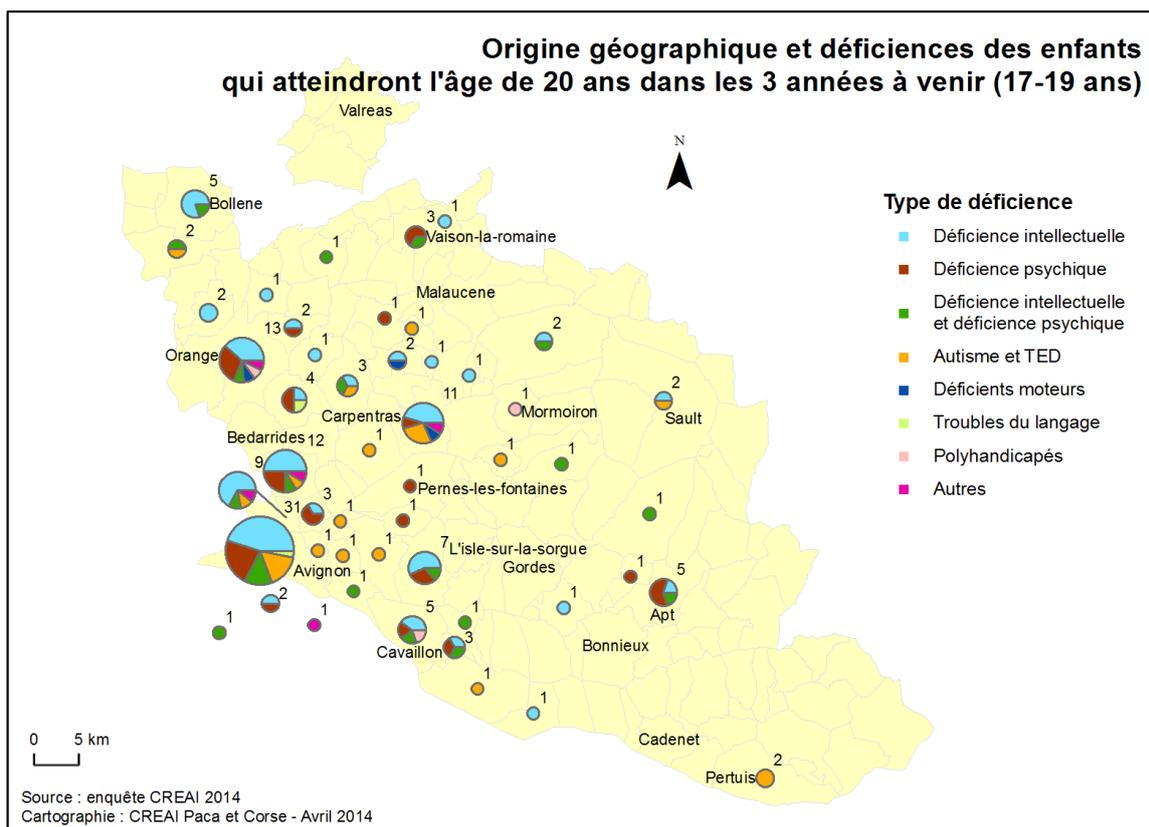
	Effectifs	%
Déficience intellectuelle avec ou sans autre trouble associé	67	40%
Déficience psychique (y compris troubles de la conduite & du comportement avec ou sans trouble associé)	37	22%
Déf. intellectuels & déf. psychiques avec ou sans troubles associés	25	15%
Autisme & troubles envahissants du développement avec ou sans troubles associés	24	14.5%
Autres	4	2%
Polyhandicapés	3	2%
Déficients moteurs avec ou sans troubles associés	3	2%
Troubles sévères du langage	2	1%
Non réponse	1	0.6%
Total	166	100%

Source : Enquête CREAI – 2014.

TYPE DE DÉFICIENCES ET ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES 17-19 ANS

La carte suivante permet d'identifier l'origine géographique des enfants qui atteindront l'âge de 20 ans dans les trois années à venir en fonction de leurs déficiences (*carte 4*).

Carte4 :



MODE D'ACCUEIL : UNE MAJORITÉ D'ENFANTS EN EXTERNAT

Le mode d'accueil actuel le plus fréquent de ces jeunes ayant entre 17 et 19 ans est l'externat (*tableau 13*). Il concerne 63% des effectifs de cette tranche d'âge dans le Vaucluse.

Tableau 13 : Mode d'accueil des jeunes de 17 à 19 ans

Mode d'accueil	Effectifs
Externat	105
Internat	37
SESSAD	25
Total	166

Source : Enquête CREAI – 2014.

72% DES JEUNES DE 17 A 19 ANS ACCUEILLIS EN IME

Les jeunes de 17 à 19 ans se répartissent dans 19 ESMS différents (*tableau 14*). C'est en IME qu'ils sont le plus nombreux. L'accueil en IME concerne en effet 120 enfants de 17 à 19 ans soit 72% des effectifs de cette tranche d'âge.

Notons que l'on retrouve peu de jeunes de 17 à 19 ans en EEAP (seulement 6, soit 4% des effectifs).

Tableau 14 : Etablissements et services d'accueil des jeunes de 17-19 ans

	Nb	
IME Grand Colombier	33	20%
IME Saint Antoine	20	12%
IME L'OLIVIER	18	11%
ITEP 77	17	10%
IME Alizarine	16	10%
SESSAD La Gloriette	13	8%
IME St-Ange	11	7%
IME Tourville	11	7%
IME la Bourguette	8	5%
ITEP 84 Cavillon/l'Isle sur La Sorgue	5	3%
ITEP 84 Apt	3	2%
EEAP Le Cigalon	3	2%
ITEP 84 Nord Vaucluse	2	1%
IME/EEAP Galatée St-Ange	2	1%
IME Les Iris	1	0,6%
EEAP/HM Les Iris	1	0,6%
ITEP 84 Avignon	1	0,6%
SESSAD Grand Colombier	1	0,6%
Total	166	

Source : Enquête CREAI – 2014.

4.3. Besoins d'orientation à venir des 166 enfants de 17 à 19 ans

PEU D'ORIENTATIONS MDPH DANS LE DISPOSITIF ADULTE

De nombreux jeunes de 17 à 19 ans et plus ne disposent pas encore d'une orientation de la MDPH dans le dispositif adulte. 57 d'entre eux disposent encore d'une orientation en IME. Seuls 6 d'entre eux disposent d'une orientation en ESAT (ou l'ESAT est envisagé), 4 en MAS, 3 en Foyer de vie ou FAM. Pour les 96 enfants restants, l'orientation MDPH n'est pas connue.

Ces données lacunaires, soit parce que l'orientation dans le dispositif adulte est inexistante, soit parce qu'elles n'ont pas été renseignées par les répondants, empêchent d'anticiper les besoins à venir de prise en charge dans le dispositif adulte. C'est pourquoi, lors d'une deuxième vague d'enquête, et afin d'éclairer le Conseil général sur les orientations à venir de ces enfants, il a été demandé aux structures de préciser, dès lors que cela était possible, l'orientation « idéale » ou pressentie de ces enfants dans le dispositif adulte (ESAT, FAM, MAS, foyer de vie...) au regard de leurs capacités et de leur projet de vie.

ORIENTATIONS PRONONCÉES ET PRESSENTIES EN ESMS ADULTE : DES BESOINS À VENIR EN ESAT ET EN FOYER DE VIE

C'est en ESAT que les besoins à venir dans le dispositif adulte sont les plus nombreux (*tableau 15*). En effet, pour 58 jeunes de 17-19 ans (35% des effectifs), l'orientation en ESAT est déjà prononcée, en cours ou largement pressentie par les équipes de professionnels accompagnant le jeune.

Tableau 15 : Besoins dans le dispositif adulte des 17-19 ans

	Nb	% obs.	
Non réponse	9	5%	5%
ESAT	58	35%	35%
MO probable	28	17%	17%
Foyer de vie	25	15%	15%
Milieu ordinaire	13	8%	8%
MAS	8	5%	5%
FAM ou Foyer de vie	6	4%	4%
ESAT ou Foyer de vie	5	3%	3%
FAM	4	2%	2%
ESAT + FH	4	2%	2%
ESAT ou MO	2	1%	1%
MAS ou FAM	2	1%	1%
Hospitalisé	1	0,6%	0,6%
FH	1	0,6%	0,6%
Total	166	100%	

Source : Enquête CREAI – 2014.

Il faut ajouter à cela 5 enfants pour lesquels l'orientation sera l'ESAT ou le foyer de vie et 2 enfants dont l'orientation sera l'ESAT ou le milieu ordinaire. Au total, l'ESAT pourraient concerner potentiellement 65 enfants, soit 38% des besoins.

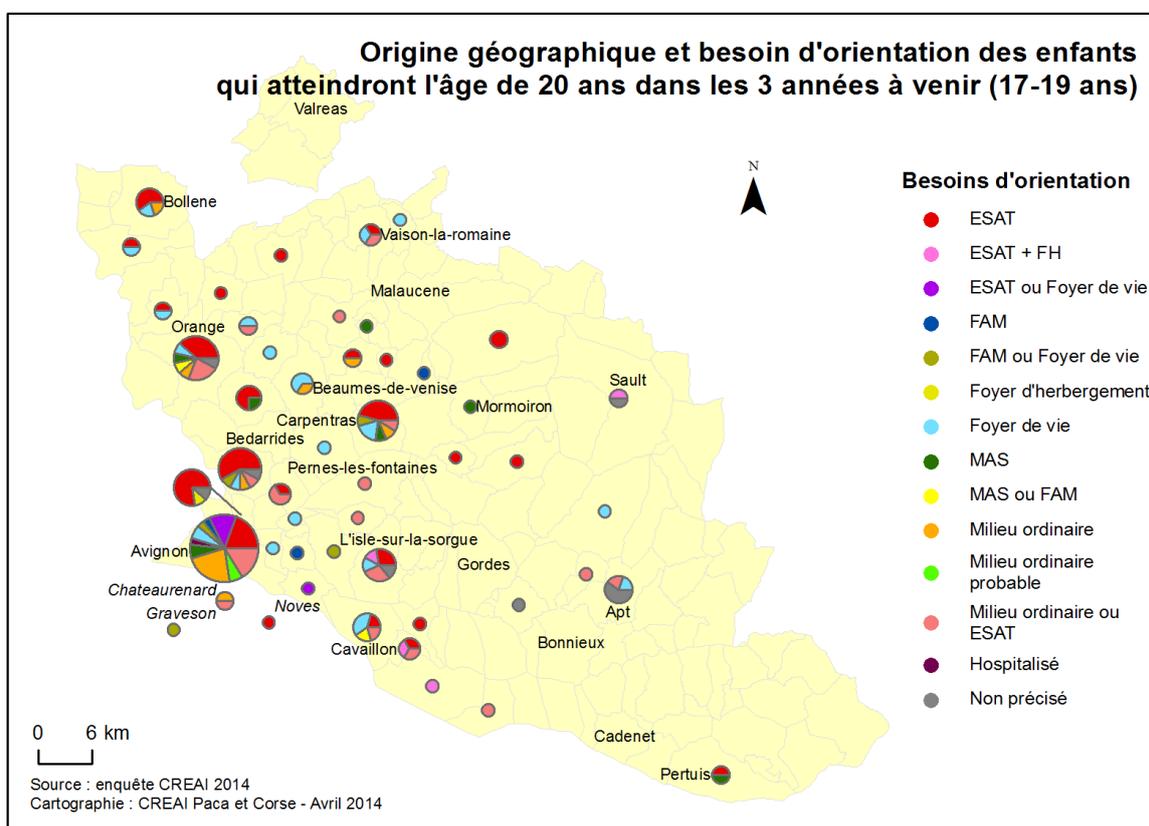
Les besoins en foyers de vie sont également à noter : 25 enfants sont concernés et pour 11 autres, l'orientation serait soit "foyer de vie ou FAM", soit "foyer de vie ou ESAT".

A noter : On trouve 28 enfants actuellement accueillis en ITEP qui sortent le plus souvent de l'ITEP vers le milieu ordinaire. On peut donc formuler l'hypothèse d'une sortie de ces jeunes vers le milieu ordinaire. Ils sont notés "MO probable" dans le tableau.

CARTOGRAPHIE DES BESOINS ET MISE EN PERSPECTIVE AVEC L'EXISTANT

La répartition des besoins d'orientation dans le dispositif adulte n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire (*carte 5*).

Carte 5 :

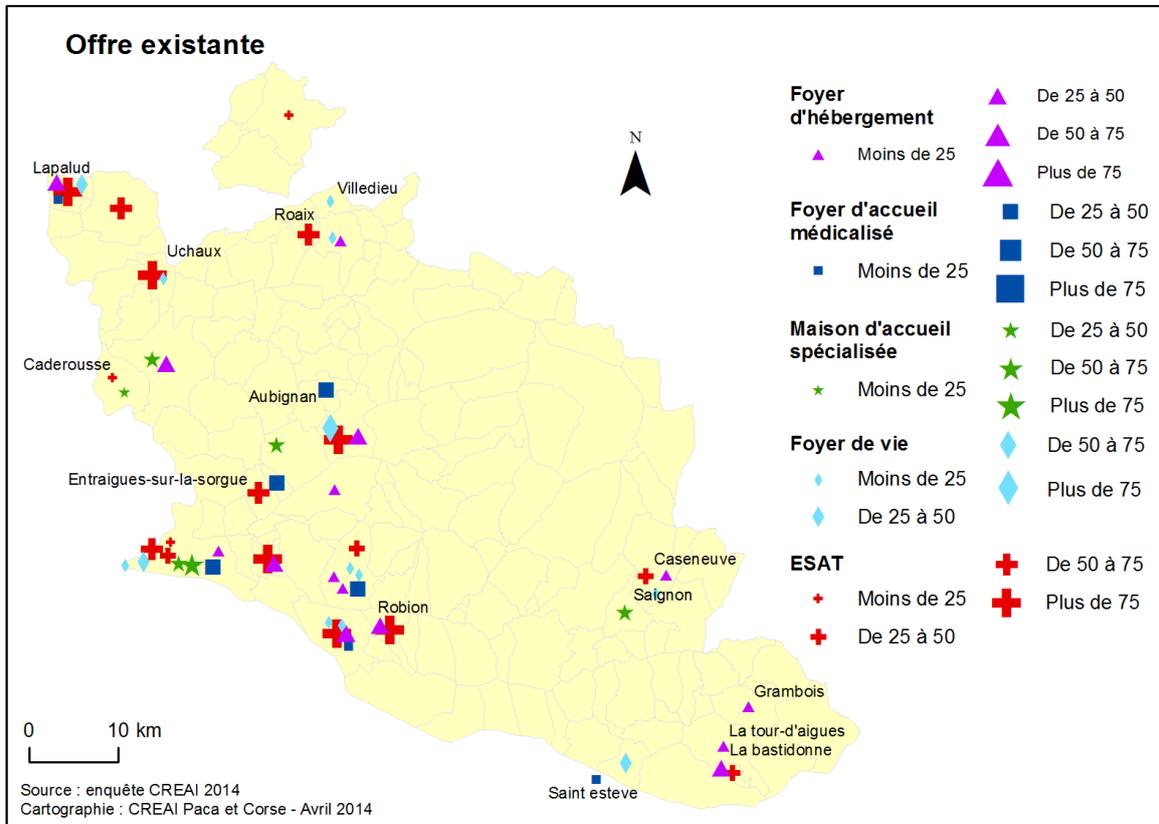


En effet, les besoins en dispositif adulte dans les 3 années à venir se concentrent sur l'Ouest et le Nord Vaucluse, et concernent en particulier les ESAT ; ce qui correspond à l'offre déjà présente sur ce territoire (*carte 6*).

De même, les besoins en MAS et FAM (bien que moins importants) se situent essentiellement autour et au Nord de la région d'Avignon.

Il ressort également que les besoins en foyer de vie sont plus éclatés sur le territoire.

Carte 6 :



5. SYNTHÈSE

On dénombre **22 enfants relevant de l'amendement Creton au 31 décembre 2013** dans le Vaucluse.

Le département du Vaucluse se caractérise par un nombre d'enfants relevant de l'amendement Creton ayant connu **une baisse importante ces dernières années** :

- Diminution de 44% entre 2012 et 2013, soit **17 enfants en moins**.
- **2.2% des effectifs totaux d'enfants accueillis en ESMS** enfants contre 7.4% en 2010 (alors que la moyenne régionale était de 5.4%).

Malgré des efforts de la collectivité entre 2012 et 2013 ...

- 184 places en ESMS adultes créées.
- 20 jeunes relevant de l'amendement Creton ont trouvé une solution dans le dispositif adulte.

... Des besoins restent insatisfaits :

- Encore **22 enfants "Creton" au 31 décembre 2013** dans le Vaucluse.
- Près de **la moitié des besoins en foyer de vie** (10 jeunes)
- **7 retours à domicile** sans solutions.

... Et des besoins sont à venir dans les 3 ans :

- **166 sorties dans le dispositif adulte** dans les 3 ans.
- **31 jeunes proches de la sortie** (19 ans révolus fin 2013).
- Une part importante de déficiences intellectuelles et psychiques.
- Des besoins à venir en ESAT concentrés dans l'Ouest du Vaucluse.
- Des besoins plus éclatés en foyer de vie.

... Vers une évolution des modalités d'accueil ?

- Temps partiel et accueil temporaire en ESAT ?
- Accueil de jour avec des activités moins "occupationnelles" ?
- Développement de foyers de vie sans hébergement ?
- Développement de modes d'habitat regroupés pour les travailleurs(euse)s en ESAT

6. BIBLIOGRAPHIE

BARREYRE J-Y. & PEINTRE C. (2005), « Les jeunes adultes relevant de l'amendement Creton », DREES, *Etudes et résultats*, n°390, avril.

CREAI PACA et Corse, BOURGAREL S. & RACHID Z. (2013), 2006-2010 : Etat des lieux et évolutions dans les ESMS handicap de la région PACA, Décembre, 76p.

MAKDESSI Y. (2013), « L'accueil des enfants handicapés dans les établissements et services médico-sociaux en 2010 », DREES, *Etudes et résultats*, n° 832, février.

SIDRAN C. (2012), Etat des lieux de l'offre médico-sociale pour les enfants en situation de handicap dans le Vaucluse, ARS PACA, DT 84, Octobre, 45p.

7. TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Etablissements et capacités d'accueil des enfants handicapés dans le Vaucluse	7
Tableau 2 : Type d'orientation des jeunes adultes relevant de l'amendement Creton sortis du dispositif et présents au 31/12/2013	8
Tableau 3 : Nombre de jeunes Creton selon l'âge	9
Tableau 4 : Déficiences des jeunes sous amendement Creton.....	10
Tableau 5 : Répartition des enfants relevant de l'amendement Creton par établissements	10
Tableau 6 : Effectifs et pourcentages des jeunes Cretons dans le Vaucluse en en PACA.....	11
Tableau 7 : Orientations MDPH des jeunes adultes sous Creton.....	12
Tableau 8 : Enfants de 15 ans et + par tranches d'âge.....	14
Tableau 9 : Créations de places en ESMS adultes en 2012 et 2013	15
Tableau 10 : Destination des jeunes de 17 ans et + sortis des ESMS enfants.....	15
Tableau 15 : Effectifs par âge des enfants de + de 17 ans	16
Tableau 11 : Déficiences des jeunes de 17 à 19 ans.....	18
Tableau 12 : Mode d'accueil des jeunes de 17 à 19 ans	19
Tableau 14 : Etablissements et services d'accueil des jeunes de 17-19 ans.....	19
Tableau 14 : Besoins dans le dispositif adulte des 17-19 ans	20

8. TABLE DES CARTES

Carte 1 : Origine géographique et déficiences des 22 jeunes "Creton"	11
Carte 2 : Besoins d'orientation des 22 jeunes "Creton" et mise en perspective avec l'offre existante.	13
Carte 3 : Origine géographique et type de déficiences des jeunes de 19 ans.....	17
Carte 4 : Origine géographique et type de déficiences des 17-19 ans	18
Carte 5 : Origine géographique et besoins d'orientation des 17-19 ans.....	21
Carte 6 : Répartition de l'offre en ESMS adultes sur le territoire du Vaucluse	22

9. ANNEXE

CREAI PACA et Corse
6 rue d'Arcole 13006 MARSEILLE
Tél 04 96 10 06 60 – Fax 04 96 10 06 69
contact@creai-pacacorse.com
www.creai-pacacorse.com